

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 30 mars 2023

Délibération n° 20230330.3

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u> 13
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 9	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 4	- dont abstention : 0
Absent : 1	

Le jeudi 30 mars 2023 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 25/03/2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC et Messieurs Philippe BENMERGUI, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN (*pouvoir à Mr Philippe BENMERGUI*), Monsieur

Yoann LEVÊQUE (*pouvoir à Mr Patrick ROCHE*), Madame Isabelle ROUTHIAU (*pouvoir à Mme Amandine DARBON*) et Madame Hélène TESTARD (*pouvoir à Mme Françoise DUSSUC*).

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

Accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le maire rappelle l'embauche l'année dernière de 2 saisonniers pour soutenir l'agent technique titulaire pendant la période estivale afin de l'aider dans le maintien, entre autres de la propreté sur certains sites d'intérêt pour la commune comme le cimetière, le monument aux morts, l'école et l'église. Ce renfort est nécessaire pendant la période de congés de l'agent communal. Pour ce faire, il a lieu de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet sur la base du smic proportionnellement au temps passé. La sélection des prétendants sera effectuée sur un critère essentiel : les jeunes doivent habiter la commune

- 1er poste de contractuel pour les -18 ans à 18h/semaine pour une durée de 1 mois (du 3 au 29 juillet 2023)
- 2ème poste de contractuel pour les +18 ans à 18h/semaine pour une durée de 2 mois (du 3 juillet au 31 août 2023)

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et décide de créer les deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20230407-20230330-3-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2023

